



Mon ex mari fume beaucoup et a coté de nos enfants

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 14 avril 2007

Mon ex mari fume beaucoup et a coté de nos enfants ce qui entraine des toux chez le plus grand. Existe t il une loi pour interdire le tabagisme passif sur mes enfants ?

Réponse :

Il s'agit là du domaine de la vie privée des familles dans lequel DNF n'a pas vocation à intervenir. Vous pourriez cependant, vous devriez pouvoir évoquer ce phénomène de maltraitance de façon à ce que le médecin de famille ou le juge aux affaires matrimoniales puissent aborder ce sujet avec le père.